



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 253-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.373

Déposée le : 06.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Comment le canton de Berne peut-il mieux exploiter son potentiel dans le domaine de la chaleur à distance ?

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons combattre la crise climatique. Avec 64 pour cent de oui, le peuple bernois a largement accepté l'introduction dans la Constitution cantonale d'un nouvel article sur la protection du climat, que le canton doit maintenant mettre en œuvre en prenant des mesures adéquates au nom de la société. Une des mesures collectives envisageables pour abandonner les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables est la promotion du chauffage à distance. Celui-ci constitue en effet une solution intéressante tant sur le plan énergétique qu'économique, car il permet de remplacer des énergies fossiles par des énergies indigènes. Or, cette solution prometteuse n'est aujourd'hui pas encore exploitée à son plein potentiel. Il convient dès lors de déterminer comment le canton de Berne et les communes peuvent exploiter davantage le potentiel du chauffage à distance.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle part le chauffage à distance représente-t-il dans l'approvisionnement énergétique du canton de Berne ?
2. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis selon lequel le chauffage à distance recèle un fort potentiel et qu'il doit être encouragé ?
3. Comment le canton peut-il promouvoir activement le chauffage à distance et soutenir plus efficacement les communes ?
4. Le canton est-il prêt à mieux informer les communes, les investisseuses et les investisseurs sur les possibilités de réseaux de chaleur ? Pourrait-on par exemple imaginer de dresser un cadastre public du chauffage à distance ?

5. Le canton exploite-t-il sa marge de manœuvre dans le domaine de l'aménagement du territoire pour le chauffage à distance ? Y a-t-il un potentiel d'optimisation ? Si oui, lequel ?
6. Existe-t-il des obstacles juridiques aux niveaux communal, cantonal et fédéral qui empêcheraient de développer le chauffage à distance ? Si oui, lesquels ?

Destinataires

– Grand Conseil